



U.C.P. – S.T.P. LE PRESIDENT

Monsieur Michel YAHIEL  
Directeur des Ressources Humaines

Paris, le 18 novembre 2004

Monsieur le directeur,

Le 13 juillet 2004 vous répondiez favorablement à notre demande de versement d'un complément des rémunérations accessoires suite à l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point de référence.

Vous signaliez dans votre réponse "qu'il appartient aux directeurs de déterminer les attributions des personnels placés sous leur autorité". Je me permets de vous rappeler que ces attributions doivent toutefois obéir aux règles prévues dans les textes de référence de l'Equipement.

S'agissant d'un rattrapage au titre de l'année 2004, suite à la parution tardive d'un arrêté pris par le ministère de l'Equipement, il apparaît normal que les dispositions prévues dans le décret 2003-799 et l'arrêté joint doivent également s'appliquer pour ce complément.

Ces textes de référence ont d'ailleurs été rappelés dans la délibération DRH n° 2004-15 soumise au conseil de paris les 15 et 16 novembre dernier.

A l'appui de ces éléments, je considère que les versements individuels d'octobre devraient donc s'inscrire dans la modulation prévue de plus ou moins 10 % pour les techniciens supérieurs.

Une enquête menée par le Syndicat des Techniciens de Paris révèle que la plupart des directions n'ont pas respectée cette disposition. Certaines d'entre elles, notamment la Direction de la Jeunesse et des Sport, qui ne doit pas être la seule, se sont abstenues de verser le moindre complément à leurs techniciens supérieurs.

Je ne peux accepter que les dispositions prises à l'Etat soient bafouées à la Ville de Paris alors qu'elle conforte périodiquement ses transpositions indemnitaires pour ses agents par des délibérations.

Aussi je vous demande de faire le nécessaire afin que l'ensemble des techniciens supérieurs puisse bénéficier d'un complément des rémunérations accessoires au moins égal aux minima prévus.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma haute considération.

**Samuel JACQUETON**

***signé***

**copies: Monsieur l'adjoint au Maire chargé des ressources humaines et Monsieur le secrétaire général**